

Désignation du représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour siéger au sein du comité de pilotage de la convention de collaboration avec le Ministère des Armées

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- La délibération n° HN 001/8065/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération n°FBPA-037-17429/25/BM du Bureau de la Métropole du 27 février 2025 relative à l'approbation d'une convention de collaboration avec le Ministère des Armées.

CONSIDERANT

- Que la convention de collaboration entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Ministère des Armées approuvée par délibération prévoit la mise en place d'un comité de pilotage ;
- Que la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est membre dudit comité de pilotage ;
- Qu'il convient à ce titre de procéder à la désignation du représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour siéger au sein du comité de pilotage de la convention de collaboration avec le Ministère des Armées.

ARRÊTE

Article 2 :

De désigner Monsieur David Galtier en qualité de représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour siéger au sein du comité de pilotage de la convention de collaboration avec le Ministère des Armées.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2025

Martine VASSAL

**Reçu au Contrôle de légalité le 18 juillet 2025
Publié le 18 juillet 2025**